

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 22 septembre 2022 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Est absent :

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

Les représentants présents formant le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 16 septembre 2022.

## **2022-09-31 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sylvain Payant

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2022-09-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer

Appuyé par M. Christian Ouellette

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2022
4. Service d'accompagnement juridique pour l'année 2023 - Autorisation
5. Budget de fonctionnement pour l'année 2023 – Adoption et transmission aux MRC partenaires
6. Affaires administratives
  - 6.1. Comptes payés et à payer au 22 septembre 2022
  - 6.2. Assurances générales contractées auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Octroi d'un contrat de gré à gré

**2022-09-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)**

7. Correspondance
  - 7.1. Municipalité de Franklin – Résolution numéro 177-09-2022 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Franklin par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
  - 7.2. Municipalité de Saint-Chrysostome – Résolution numéro 2022-09-219 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Saint-Chrysostome par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2022-09-33 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2022**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2022 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2022-09-34 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2023 - AUTORISATION**

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, le cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de service établissant les taux horaires facturables pour la prestation de services professionnels juridiques, lesquels seront applicables pour l'année 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Christian Ouellette  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à recourir, au cours de l'année 2023 et selon l'avancée du projet, aux services professionnels du cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., et ce pour un montant maximal de 25 000\$.

**ADOPTÉE**

**2022-09-35 BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 – ADOPTION**

**ATTENDU** que conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C-27.1), la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon doit dresser un budget pour l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023;

**ATTENDU** que lors de la rencontre plénière du 18 août 2022, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a présenté aux administrateurs une version préliminaire du budget de fonctionnement de l'année 2023;

**ATTENDU** qu'à la demande des administrateurs, des modifications ont été apportées au budget proposé;

**ATTENDU** qu'en complément dudit budget, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a établi la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC constituantes, le tout conformément aux termes de l'« Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques », conclue le 8 novembre 2019.

**2022-09-35 BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 – ADOPTION (SUITE)**

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

D'adopter le budget de la Régie pour l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, au montant total de 1 552 315\$.

De transmettre aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon la présente résolution, accompagnée du budget de l'année 2023 et du tableau établissant la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC.

De demander aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon de présenter ledit budget à leurs Conseils des maires respectifs, à des fins d'adoption.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2022-09-36 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 22 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 22 septembre 2022 et au montant de 14 785,44 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

**2022-09-37 ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRACTÉES AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat d'assurance de dommages conclu avec Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023 (police numéro MMQP-03-R12490.11);

**ATTENDU** que lors de la rencontre plénière tenue le 22 septembre 2022, les administrateurs ont autorisé la Régie à procéder à l'octroi de ce contrat, de gré à gré, conformément aux modalités du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle*.

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Ouellette  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

De renouveler, de gré à gré, le contrat d'assurance de dommages détenu auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023 (police numéro MMQP-03-R12490.11).

D'autoriser le paiement d'un montant de 25 800,30 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec, aux fins du renouvellement de cette assurance.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document à cette fin.

**ADOPTÉE**

## **CORRESPONDANCE**

En réponse à une invitation de la Régie, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose deux résolutions adoptées par des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent confirmant leur intérêt envers la négociation d'ententes de service portant sur le traitement des matières organiques collectées sur leur territoire :

- Municipalité de Franklin – Résolution numéro 177-09-2022 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Franklin par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
- Municipalité de Saint-Chrysostome – Résolution numéro 2022-09-219 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Saint-Chrysostome par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)

## **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En réponse aux questions d'un citoyen de Saint-Constant, des précisions sont apportées à l'égard du budget de fonctionnement, de la quote-part de la MRC de Roussillon et de la nature des dépenses couvertes par l'activité budgétaire « Honoraires professionnels ».

**2022-09-38**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h37.

**ADOPTÉE**

---

Miguel Lemieux  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim